



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 16 Juillet 2018**

**Etaient présents : 8**

Christine MEGEVAND, Daniel ATROUNE, Nicolas BERTHOUD, Christophe CLAEYS, Jean Paul LE MANACH, Jean Claude RUFFON, Gérard THOMASSON, André VESIN

**Excusés : 2**

Rémi JOMARD            Procuration à Christophe CLAEYS  
Laurent REY            Procuration à Christine MEGEVAND

***Date de la convocation du conseil municipal : 11/07/2018***

\*\*\*\*\*

## DELIBERATIONS

**DELIBERATION 1 : Révision du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU**

Suite à la délibération du 11 juillet 2016 prescrivant la révision du PLU, la définition des orientations générales du PADD, la concertation, l'élaboration du rapport de présentation, du PADD, du règlement, des documents graphiques et des annexes, considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées, il est décidé de tirer le bilan de la concertation sur le projet de PLU, d'arrêter le projet de PLU.

**Rappels des objectifs :**

- Cohérence et compatibilité avec les orientations du SCOT du Bassin Annécien approuvé le 26 février 2014
- Cohérence avec les objectifs d'aménagement du territoire, en particulier les lois « Montagne », « SRU », « Urbanisme et Habitat », « ALUR »
- Prise en compte des préoccupations du Développement Durable issues des lois Grenelle de l'Environnement
- Besoins et projets propres à la commune :
  - o Vie et animation du village (chef-lieu et hameau du Mont Sion)
  - o Développement urbain et économique à maîtriser, en cohérence avec le SCOT, et en adéquation avec les capacités de développement des réseaux
  - o Potentiel économique et touristique à valoriser, notamment dans le secteur du Mont Sion
  - o Diversification de l'offre en logements
  - o Activité agricole à maintenir
  - o Protection des espaces naturels
  - o Évolution d'un cadre bâti et paysager à maîtriser

**Bilan de la concertation :**

- Au vu de la concertation il apparaît un consensus sur les orientations retenues pour le PADD, notamment de l'axe principal « un cadre naturel et une identité rurale à préserver et valoriser »

### **Projet de PLU :**

- Protection et valorisation du patrimoine paysager naturel
- Renforcement et l'organisation de la vie du village
- Confortement de l'activité économique et de l'emploi

### **Projet d'Aménagement Développement Durable :**

- Affirmation et confortement du Chef-Lieu, et du hameau du Mont Sion comme pôles de vie de la commune, permettant d'assurer la majorité de la capacité d'accueil pour les nouveaux logements
- Activité agricole à protéger
- Encadrer le développement de l'activité touristique présente au Mont Sion
- Volonté de pérenniser les équilibres actuels du territoire, en préservant les sites et paysages, et en limitant les extensions.

### **Orientations d'Aménagement et de Programmation :**

- OAP patrimoniale : protéger et mettre en valeur la trame verte et bleue de la commune, protéger et mettre en valeur le grand paysage, protéger et mettre en valeur le cadre bâti et ses abords

### **Règlements graphique et écrit**

- Les zones du PLU :
  - UH : UHc, UHh, UHh1 : espaces urbanisés à vocation dominante d'habitat
  - UT : Zone à vocation dominante d'activités touristiques
  - AUHh : espace naturel destiné à être ouvert à l'urbanisation
  - A : espace avec potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles, comprenant une zone Ar à destination de stockage et gestion des déchets inertes, et de bâtiments identifiés
  - N : espaces naturels et forestiers de la commune

**Adoptée à l'unanimité**

## **DELIBERATION 2 : Validation et arrêt du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune**

Les communes doivent délimiter le zonage de l'assainissement collectif et non collectif pour les eaux usées et eaux pluviales, après enquête publique.

Le zonage des eaux pluviales fera l'objet d'une enquête ultérieure, la CCPC ayant lancé un schéma de gestion des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées est validé pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du PLU. Il sera soumis à enquête publique en même temps que le PLU.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## COMMISSIONS

### BATIMENTS

**Salle polyvalente** : Le marché a été validé et les travaux doivent commencer. Il faut couper l'alimentation électrique au préalable, et voir pour 2 branchements séparés : salle et église

- Maçonnerie : Sahin
- TP : Gruaz
- Menuiseries : Rambosson
- Plomberie + sanitaires : Lavorel
- Electricité : Grandchamp

### VOIRIE

**Sécurisation chef-lieu** : Les travaux de sécurisation du chef-lieu sont quasiment terminés. Il reste le marquage, et la mise en place des panneaux.

**Allée des alouettes** : Compte tenu des projets d'urbanisation en cours (Carrés de l'alouette, fruitière), il est décidé de faire une première tranche des carrés de l'alouette jusqu'à la ferme du Père Noël, sans faire le revêtement définitif. Un projet et devis sera demandé à l'entreprise Eiffage en ce sens.

**Prochaine réunion** : Lundi 3 Septembre 2018 à 20h

.....